

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA COTE-D'OR

Référence : HS - 2023
Tel : 64.29

VU le Code monétaire et financier,

VU le Code de la commande publique,

VU le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

VU la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or du 24 juin 2011 relative au déploiement du dispositif carte d'achat et actualisant le règlement interne d'utilisation de la carte d'achat,

SUR proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or,

ARRETE

Article 1er : M. Fabien JUMEAU, Agent de maintenance au sein de la Maison Départementale de l'Enfance Simone Veil, est désigné en qualité de titulaire d'une carte d'achat, conformément au règlement interne d'utilisation de la carte d'achat susvisé.

Article 2 : Délégation du droit de commande est donnée à M. Fabien JUMEAU, y compris pour les budgets annexes, en sa qualité de titulaire d'une carte d'achat, dans les limites fixées par le responsable du programme carte d'achat du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 20 JUIN 2023

Le Président

François SAUVADET
Ancien Ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20230620-CA_2023-06-20JU-AR
Date de réception préfecture : 20/06/2023